

FAQ SUR LE FONCTIONNEMENT DES CARTES DE PAIEMENT CONTACTLESS

Qu'est-ce que c'est le paiement contactless ?

Il s'agit d'une technologie permettant d'effectuer un paiement sans avoir à introduire votre carte de crédit dans le terminal.


Comment savoir si ma carte est contactless ?

Lorsque la carte est compatible contactless, le pictogramme contactless figure sur le recto de la carte.

Où puis-je utiliser ma carte contactless ?

Sur tous les terminaux qui affichent le pictogramme contactless .)))

Comment fonctionne ma carte contactless ?

La fonction contactless de votre carte utilise une technologie dite de transmission par ondes courtes. Pour payer, vous devez approcher votre carte à quelques centimètres du terminal de paiement sur lequel figure le pictogramme contactless 

Comment activer le contactless ?

Le contactless sera activé sur votre carte dès que vous aurez fait : soit une transaction en mode contact avec code PIN chez un commerçant, soit un changement de code PIN ou une opération de retrait (frais pour retrait avec carte de crédit) sur un distributeur de billets.

Puis-je désactiver le contactless ?

Oui, il suffit de le demander à votre banque.

Le paiement contactless est-il plus rapide ?

Oui, le paiement contactless est plus rapide. Pour les petits achats de la vie quotidienne (en dessous de EUR 25) vous gagnez du temps en mode contactless, car il n'est plus nécessaire de saisir votre code PIN. En plus, vous évitez de devoir chercher des pièces ou billets et vous ne devez plus attendre que l'on vous rende la monnaie.

Pour tous les autres achats (au-delà de EUR 25) effectués en mode contactless, il n'est plus nécessaire d'insérer votre carte dans le terminal. Le gain de temps concerne donc tous vos paiements.

Ma carte me permet-elle d'effectuer uniquement des paiements contactless ?

Non, elle vous permet de réaliser tous les paiements que vous avez l'habitude d'effectuer. C'est vous qui choisissez le type de paiement : payer par contactless ou insérer votre carte.



Puis-je voir les paiements que j'ai effectués en mode contactless sur mon relevé de compte ?

Oui, comme pour tous les paiements effectués avec votre carte de crédit, toutes les transactions sont recensées sur votre relevé de compte qui précise : le montant, la date et la référence du commerçant chez qui vous avez effectué le paiement.

Puis-je retirer de l'argent au distributeur avec ma carte contactless ?

Oui, rien ne change, il suffit d'introduire votre carte et de saisir votre code PIN.

Quels montants puis-je payer en contactless ?

Au Luxembourg, il est possible de réaliser tous ses paiements, quel que soit le montant, en mode contactless. En dessous de EUR 25, pas besoin de saisir votre code PIN. Au-delà de EUR 25, le code PIN vous sera demandé. Ces limites sont valables au Luxembourg et diffèrent selon les pays.

Puis-je faire une transaction contactless sans m'en rendre compte ?

Non, il est impossible d'effectuer un paiement contactless sans le vouloir. En effet, c'est vous qui déclenchez le paiement en approchant votre carte à quelques centimètres du terminal du commerçant pour valider le montant inscrit. Au-delà de cette distance, votre carte contactless ne peut être activée. Vous restez donc maître de vos paiements contactless. Enfin, toute transaction contactless se conclut par l'émission d'un ticket de caisse.

Puis-je provoquer plusieurs paiements en laissant trop longtemps ma carte contactless sur le terminal de paiement ?

Non, aucun risque. Dès que le paiement contactless est validé par l'approche de votre carte à quelques centimètres, la liaison entre votre carte et le terminal de paiement est automatiquement et instantanément interrompue. Pour effectuer un nouveau règlement contactless, le commerçant doit recommencer la procédure au terminal de paiement en saisissant un nouveau montant à payer.

Peut-on me demander le code PIN pour des montants inférieurs à EUR 25 ?

Des contrôles aléatoires sont effectués pour des raisons de sécurité pour des montants inférieurs à EUR 25.

Ai-je la même protection avec ma carte contactless qu'avec ma carte actuelle ?

Oui, votre carte contactless, comme toutes les cartes de crédit, répond aux mêmes critères de sécurité et vous fait bénéficier des mêmes garanties qu'avec votre ancienne carte. La carte contactless ne quitte jamais la main du titulaire contrairement au mode avec contact que l'on confie parfois à certains commerçants.



En cas de perte ou de vol de ma carte, les fraudeurs peuvent-ils faire des paiements contactless ?

En premier lieu, contactez les services de SIX Payment Services au (+352) 49 10 10 (24/24h, 7/7j) pour bloquer votre carte. Vous êtes protégé(e) dès que votre carte est bloquée.

Par ailleurs, l'utilisation de votre carte en mode contactless sans code PIN est limitée à EUR 25 par paiement et dans une limite globale de EUR 100. Pour les achats de plus de EUR 25 un code PIN est requis. Cette mesure de sécurité permet de s'assurer que c'est bien vous l'utilisateur(trice) de la carte et de limiter le risque d'utilisation frauduleuse de votre carte. Si vous êtes victime d'une fraude, vous serez protégé(e) par les mêmes garanties qu'avec votre carte actuelle.

Peut-on capturer à distance les données personnelles de ma carte contactless (avec un téléphone mobile par ex.) ?

Non, les fraudeurs ne privilégient pas ce mode d'obtention de données car la perspective de gains est beaucoup trop faible pour eux. Ils ne pourront pas intercepter le code PIN de votre carte ni récupérer le cryptogramme visuel (3 chiffres au dos de la carte) et encore moins vos données nominatives.